

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 01 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 01 février à 18h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à Nedde, sous la Présidence de Madame Mélanie PLAZANET, Présidente.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 23 janvier 2024

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Votants	Exprimés	Poste vacant
35	25	4	29	29	1

Pour	Contre	Abstention
29	0	0

Membres présents : ANOMAN Matthieu, BAUDEMONT Dominique, BESNIER Michelle, BIDAUD Jean-Michel, BOSDEVIGIE Jean Pierre, BRUN Patrick, CHABANAT Christine, CHADELAUD Michel, COUPET Georges, DELEFOSSE Laurent, DUMONT ST PRIEST Hubert, LEBLANC Christian, LENOBLE Monique, LEVET Elise, LOURADOUR Patricia, MALET Patrick, MARQUES Evelyne, MUZETTE Thierry, PAQUET Laurent, PLAZANET Mélanie, ROUGIER Serge, SALAGNAT Michèle, SIMON Philippe, THEYS Michel

Membres suppléants ayant voix délibérative : GORGE Christine

Membres ayant donné pouvoir : BERTRAND Sylvaine a donné pouvoir à BAUDEMONT Dominique, BOUR Coline a donné pouvoir à Evelyne MARQUES, GASCHET Gérald a donné pouvoir à Jean-Pierre BOSDEVIGIE, GORA Richard a donné pouvoir à Mélanie PLAZANET

Membres excusés : CHAMPAUD Marc, ECHASSERIAU Vincent, SIMON Isabel

Membres absents : BODIN Pascal, COLIN Juliana, SUDRON Frédéric

Secrétaire de séance : LEBLANC Christian

INSTITUTION

Délibération n° 04-2024 : Election d'un nouveau Vice-Président

Sous la présidence de Madame PLAZANET, le conseil communautaire a été invité à procéder à l'élection d'un nouveau Vice-Président. Il a été rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que la Présidente (art. L. 2122-4, L.2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT applicables conformément aux dispositions prévues à l'article L. 5211-2 du CGCT).

La Présidente a indiqué qu'en application de l'article L. 5211-10 du CGCT, la Communauté de Communes des Portes de Vassivière doit disposer au minimum d'un vice-président et au maximum d'un nombre de vice-présidents correspondant à 20 % de l'effectif total du conseil communautaire, le cas échéant arrondi à l'entier supérieur, soit 7 vice-présidents au maximum (la loi imposant une limite de 15 vice-présidents).

Elle précise que le conseil communautaire peut décider à la majorité des deux tiers de ses membres de porter ce maximum à 30 % arrondi à l'entier inférieur, dans la limite de 15 vice-présidents.

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire a fixé à 5 le nombre des vice-présidents.

Suite au décès de Monsieur POURCHET, il convient d'élire un nouveau Vice-Président.

Madame PLAZANET demande s'il y a des candidats. Monsieur MUZETTE Thierry fait part de sa candidature. Afin de procéder au vote à bulletin secret, Monsieur BRUN et Monsieur ANOMAN ont été désignés assesseurs.

Election du 4eme vice-président

Résultats du premier tour de scrutin

- a) Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part vote : 0
- b) Nombre de votants (enveloppes déposées) : 29
- c) Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- d) Nombre de votes blancs : 1
- e) Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 28
- f) Majorité absolue : 28

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
MUZETTE Thierry	28	Vingt-huit

Proclamation de l'élection du quatrième vice-président

Avec 28 voix pour, Monsieur MUZETTE Thierry a été proclamé quatrième vice-président et immédiatement installé.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme.
A Eymoutiers, le 02 février 2024

La Présidente,
Mélanie PLAZANET

**Communauté de Communes
des Portes de Vassivière**
5, rue de la Liberté
87120 EYMOUTIERS

Acte rendu exécutoire le :
Publié le : **06.FEV.2024**

06.FEV.2024

